



BAC Pro CGEA - Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole - en 2 ans



Public concerné :

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de troisième et peut aller jusqu'à 30 ans.

Conditions d'entrée en formation :

Conditions d'accès et d'admission :

Le recrutement est réservé en priorité aux :

- ✓ Elèves issus d'une seconde professionnelle
- ✓ Elèves issus d'une seconde Générale et Technologique
- ✓ Titulaires d'un CAPa*.
- ✓ Elèves ayant suivi une année de 1^{ère} scientifique ou technologique

*avec avis favorable de la direction du CFAA.

Prérequis :

- ✓ Validation de l'inscription par la direction du CFAA, basée sur une lettre de motivation et les bulletins scolaires du candidat. Cette démarche pourra être accompagnée, sur demande de la direction du CFAA d'un entretien de motivation avec le jeune, sa famille ou son représentant légal.

Supports : Polyculture élevage ou grandes cultures

Objectifs de la formation :

- ✓ Devenir responsable d'exploitation agricole ou ouvrier spécialisé en production agricole.

Déroulement de la formation :

- ✓ La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années à raison de 20 semaines de cours au CFAA par an (soit 700 h par an) ;
- ✓ Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juillet.

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Modalité d'évaluation et mode de validation :

Le diplôme du Baccalauréat Professionnel Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole est délivré à l'issue :

- ✓ D'un contrôle continu réalisé durant les deux années de formation en Centre et en Entreprise, et d'un examen final comprenant des épreuves écrites et orales :
 - ◆ Expression et monde contemporain ;
 - ◆ Sciences appliquées et technologiques ;
 - ◆ Epreuves techniques orales (50% de la note).

BAC PRO CGEA (en 2 ans)

C1	Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles	290h00
C2	Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle	80h00
C3	Développer sa motricité	100h00
C4	Mettre en œuvre des savoirs et savoir faire scientifiques et techniques	270h00
C5	Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production	120h00
C6	Piloter une entreprise agricole	60h00
C7	Assurer la conduite des techniques de production	60h00
C8	Gérer le travail dans l'entreprise agricole	120h00
C9	Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte	120h00
C10	Mettre en œuvre des activités de réalisation de l'entreprise, de ses produits et de ses services	70h00
C11	S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	50h00
Reprise du vécu en entreprise		40h00
Rapport		20h00
TOTAL		1400h00

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A. Faivre

amandine.faivre@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr



BAC Pro CGEA - Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole - en 2 ans

Supports : Polyculture élevage ou grandes cultures



Délai d'accès à la formation :

l'entrée en formation s'effectue dès la signature du contrat et l'élaboration de la convention pédagogique par le CFAA et validée par l'employeur.

Métier préparé :

- ✓ Salarié agricole ou chef d'exploitation

Poursuites d'études & Métiers préparés :

Poursuite d'études :

- ✓ Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) dans l'option de son Baccalauréat professionnel.

Indicateurs de résultats :

	Nombre d'apprentis	Taux de réussite juin 2021	Taux d'abandon	Taux de satisfaction apprentis
BAC PRO CGEA	65	100%	1.5%	77%

Rémunération et financement :

Rémunération						
Salaire minimum mensuel brut en contrat d'apprentissage au 1^{er} janvier 2021						
Salaire d'un apprenti en 2021	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1 ^{ère} année d'apprentissage	27% SMIC	419,75€	43% SMIC	668,49€	53% SMIC	823,95€
2 ^{ème} année d'apprentissage	39% SMIC	606,30€	51% SMIC	792,85€	61% SMIC	948,32€
3 ^{ème} année d'apprentissage	55% SMIC	855,04€	67% SMIC	1041,60€	78% SMIC	1212,60€
Salaire d'un apprenti en 2021	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% du SMIC			1554,62€		
Aides aux employeurs						
Aide exceptionnelle	Moins de 18 ans		de 18 à 20 ans		de 21 à 25 ans	
1 ^{ère} année d'apprentissage	5000€ couvre 100% du salaire		8000€ couvre 100% du salaire		8000€ couvre 100% du salaire	
Aide unique						
Pour niveau inférieur ou égal au Bac						
2 ^{ème} année d'apprentissage	2000€ maximum					
3 ^{ème} année d'apprentissage	1200€ maximum					
Aides aux apprentis						
Une aide de 500 euros peut être attribuée aux apprentis de plus de 18 ans inscrits pour le passage du permis dans une auto école (sauf conduite accompagnée)						
Une aide de 3 euros par repas et de 6 euros par nuit est attribuée aux apprentis demi pensionnaires et internes. Cette aide est déduite du montant de la pension						

Formation par apprentissage



Formation accessible à tous publics en situation de handicap

Référente handicap :

C. Loiseaux

celine.loiseaux@educagri.fr

Référente coopération

Internationale : A. Faivre

amandine.faire@educagri.fr

Référent pédagogique :

V. Bret Directrice du CFAA

veronique.bret@educagri.fr

CFA Agricole de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfhaute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr